



Administration communale  
de  
NOMMERN

## CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 28 juin 2021 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 et du Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) 2021-2024
2. Déclassement de parties de la voirie publique à Cruchten (Rue Neuve/Glaberwee)
3. Approbation d'actes de servitudes conclues avec Creos Luxembourg S.A. dans le cadre de la mise en place de postes de transformation à Schrondweiler et à Oberglabach
4. Approbation d'un acte d'échange de terrains boisés à Nommern/Aechelbour
5. Approbation d'un acte d'acquisition de terrains boisés à Cruchten
6. Approbation d'une convention tripartite pour l'année 2021 relative au « Club Senior Uelzechtdall »
7. Approbation du contrat « Pacte Climat 2.0 »
8. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2022
9. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2022
10. Approbation de titres de recettes de l'exercice 2020
11. Approbation du devis pour la réfection de la partie côté nord du mur de soutènement du cimetière à Nommern
12. Approbation des statuts de l'association « Permakultur um Luusshaff »

Nommern, le 18 juin 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre  
John MÜHLEN

